



REÇU EN PREFECTURE  
le 21/02/2019  
Application agréée E-legalite.com  
70\_DE-075-267500338-20190211-D2019\_01-DE

N° D 2019-01 : Attestation de l'organisation  
du débat d'orientation budgétaire.

## COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 13EME ARRONDISSEMENT

Séance du 11 février 2019, présidée par Monsieur Jérôme COUMET, Président de la Caisse des Ecoles du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris,

- Vu la loi du 2 Mars 1982 modifiée par la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes et au contrôle administratif ;

- Vu la loi n° 82-1169 du 31 Décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

- Vu le décret n° 83-838 du 22 Septembre 1983 portant modification du décret N° 69 977 du 12 Septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles ;

### DELIBERE

**Article 1er** : Le Président de la Caisse des Ecoles atteste que le débat d'orientation budgétaire a eu le lieu ce jour, durant la séance du Comité de Gestion. Ce débat porte sur les orientations générales du budget de l'exercice (voir en annexe).

**Article 2** : Copie de la présente sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Paris, de la Région d'Ile-de-France,
- la Trésorerie Principale de Paris.

Jérôme COUMET  
Président de la Caisse des Ecoles